

LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 132

MONTREAL, LE LUNDI 15 JUIN 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Pour une justice internationale

Quelque 120 pays se retrouvent ce matin à Rome pour discuter pendant un mois des modalités d'établissement d'une Cour criminelle internationale (CCI) permanente. Tout indique que les débats seront passionnés puisque deux courants s'affrontent sur les pouvoirs et le fonctionnement de cette institution qui sera habilitée à juger les individus inculpés de crimes internationaux.

Tuez un homme, et vous êtes condamné comme criminel; tuez-en 100 000, et vous devenez un héros, a dit quelque part un de ces leaders qui ensanglantent l'histoire depuis la nuit des temps. C'est pour mettre fin à cette absurdité que la communauté internationale cherche depuis des décennies à punir les auteurs de génocides, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il y a bien eu les précédents de Nuremberg et de Tokyo, mais l'expérience de ces tribunaux spéciaux — créés faut-il le rappeler par les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale dont certains, comme la Russie, n'avaient pas la conscience nette — n'a pas été reprise. En effet, pendant près d'un demi-siècle, la guerre froide a enterré toute initiative et les bourreaux ont, la plupart du temps, reçu le soutien, parfois enthousiaste, des grandes puissances. Ces temps sont révolus. L'opinion publique internationale, maintenant unifiée à la suite de l'effondrement du monde communiste, ne tolère plus les violations des droits de l'homme et plus particulièrement les crimes commis lors de conflits entre Etats ou entre des factions qui s'affrontent lors de guerres civiles.

A l'heure actuelle, il n'existe donc aucun mécanisme international pouvant répondre à des violations graves des droits de l'homme par des enquêtes et des poursuites systématiques. Les seules institutions habilitées à juger des individus arrêtés pour crimes internationaux sont les deux tribunaux ad hoc créés par le Conseil de sécurité des Nations unies et dont la juridiction est limitée à l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda. Leurs compétences sont limitées aux seuls crimes perpétrés dans ces deux régions, et le Conseil de sécurité peut à tout moment les abolir sur simple adoption d'une résolution.

Pour combler ce vide, le projet de création d'une Cour criminelle internationale (CCI) permanente a été pris en considération et les négociations sur les statuts de cette institution ont débuté en 1996. En avril dernier, les diplomates ont conclu un traité d'une centaine de pages mais ont laissé en suspens quelque 1300 parenthèses — c'est-à-dire de points de désaccord — qui feront l'objet des négociations qui s'ouvrent ce matin à Rome.

Si presque tous les membres des Nations unies s'entendent pour faire de la nouvelle cour un tribunal permanent exerçant une compétence mondiale pour juger les individus inculpés de crimes internationaux, des divergences sont apparues entre eux sur les pouvoirs et le mode de fonctionnement de la future institution. Deux groupes d'Etats s'affrontent. Ceux, comme les Etats-Unis et la France, qui estiment nécessaire que la future juridiction internationale soit étroitement contrôlée et ceux, comme le Canada, qui prônent une indépendance complète de la cour vis-à-vis des Etats. Le différend est sérieux. Washington et Paris réclament pour le Conseil de sécurité un droit de regard sur les affaires de la cour et sur le pouvoir du procureur d'engager des procédures et exigent divers consentements politiques avant que celui-ci n'enclenche des actions contre des individus. Ce veto exercé par le Conseil de sécurité permettrait aux Etats de sélectionner les crimes ou les causes portés devant la cour.

Les deux grandes puissances, discrètement appuyées par la Russie et la Chine, veulent ainsi éviter que leurs soldats engagés dans des opérations militaires à l'étranger ne soient entraînés devant la cour pour des motifs politiques ou «frivoles», inhibant ainsi les Grands «dans la mise en œuvre de leurs responsabilités dans le monde». Ils veulent aussi limiter le droit de saisine du futur procureur aux seuls «cas soumis à la cour par le Conseil de sécurité ou par les Etats parties au traité».

Les partisans d'une cour indépendante rejettent ces positions. Le Canada fait valoir que les Etats-Unis et la France n'ont rien à craindre d'une cour qui travaillerait vraiment en toute indépendance du Conseil de sécurité et des Etats. Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, le rappelait récemment en soulignant que les procédures engagées par un procureur indépendant risquaient «beaucoup moins d'obéir à des motivations politiques que les plaintes pouvant être faites par des Etats».

En fait, le débat qui divise les deux groupes d'Etats au sujet des pouvoirs de la cour est celui qui oppose ceux qui sont prêts à abandonner une partie de leur souveraineté à une juridiction internationale et ceux qui désirent encore maîtriser tous les attributs de la souveraineté nationale. Comme le rappelait la semaine dernière le président du Centre international des droits de la personne, Warren Allmand, l'option qui l'emportera à Rome déterminera «si le monde se dotera d'une institution forte et indépendante [...] ou s'il héritera d'un colosse aux pieds d'argile impuissant dès sa création».

MÉTÉO

Montréal	Québec
Pluie devenant intermittente en mi-journée.	Nuageux. 70 % de probabilité d'averses.
Max: 22 Min: 14	Max: 19 Min: 16
Détails, page A 4	

INDEX

Agenda..... B 7	Le monde..... A 7
Annonces..... B 6	Les sports..... B 5
Avis publics..... A 6	Mots croisés... B 5
Culture..... B 8	Planète..... B 4
Économie..... B 2	Religions..... B 6
Éditorial..... A 8	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

LE MONDE

Milosevic dans la mire de l'OTAN, page A 7



LES ACTUALITÉS

Baisse de 80 % des contraventions à Montréal, page A 2

L'ENTREVUE



André Leclerc: odyssee pour une bonne cause, page B 1

Balayage du MEMO

■ Le RSC n'occupera que six des 21 sièges de la Commission scolaire de Montréal
 ■ Moins de 9 % des francophones ont voté, contre 40 % chez les anglophones

MARIE-CLAUDE DUCAS
 PAULE DES RIVIÈRES
 LE DEVOIR

Après plus de 10 ans au pouvoir, les commissaires catholiques de Michel Pallascio sont forcés de céder la place à une nouvelle équipe, le MEMO, qui a remporté la victoire haut la main hier, remportant 15 des 21 postes de commissaires de la future Commission scolaire de Montréal. Chez les francophones toutefois, le taux de participation au scrutin est une véritable catastrophe,

autant à Montréal (un peu plus de 6 %) que dans l'ensemble du Québec (moins de 9 % contre plus de 40 % pour les Anglophones).

Mais l'humeur était joyeuse hier soir au Centre culturel de l'Est de Montréal, où célébraient les partisans du Mouvement pour une école ouverte et moderne. «C'est un moment historique, a lancé la présidente du MEMO, Diane De Courcy, peu après l'annonce des résultats. C'est aussi la récompense de 10 ans de travail».

En portant au pouvoir l'équipe du MEMO, les Montréalais qui ont pris la peine de voter ont choisi une équipe dy-

namique, diversifiée, qui appuie sans réserve la création de commissions scolaires linguistiques, qui a un fort penchant en faveur de l'école laïque et est plutôt tiède envers les écoles ayant des programmes enrichis. La commission sera donc dirigée par une femme de 41 ans, Diane De Courcy qui a promis, hier soir, de rétablir un meilleur équi-

VOIR PAGE A 10: MEMO

■ Les résultats complets en page A 5

Le baptême



MARTIN CHAMBERLAND LE DEVOIR

Plus de 30 000 personnes participaient durant le week-end à un rassemblement international de Témoins de Jéhovah, qui se tenait au stade olympique. L'événement principal de l'assemblée s'est déroulé hier, alors qu'on a procédé à l'ordination et au baptême de 237 nouveaux membres. On compte actuellement plus de 22 000 Témoins de Jéhovah au Québec. Cette année, pas moins de 5000 participants à l'assemblée provenaient de l'extérieur du pays. Au total, une trentaine de pays de la Francophonie y étaient représentés.

Le naufrage du laboureur des mers

Tabarly porté disparu, lui qui avait permis aux marins de réapparaitre sur la scène française. Tabarly perdu en mer, lui qui s'était si souvent perdu dans le silence de la mer parce qu'il était heureux d'y vivre et qu'il ne craignait pas d'y mourir. Éric Tabarly, l'indestructible, le père de la nation voile, est passé par-dessus bord au large du pays de Galles dans la nuit de samedi. Ne souhaiter qu'une chose: que ça se soit passé vite. Pour qu'il n'ait pas eu le temps de maudire cette mer sur laquelle il se sentait si bien.

LUC LE VAILLANT
 LIBÉRATION

L'enfance n'est pas exactement de bord de mer. Éric Tabarly naît à Nantes et part user ses culottes courtes à Blois. Le père est d'abord concessionnaire General Motors, puis représentant en textiles. Le gamin a déjà le goût de l'aventure et le mépris des interdits. Il est du genre à emmener sa sœur explorer les toits enneigés ou à embarquer sur une périssoire pour se balader sur les petits lacs minés par les Allemands. À l'école, il en fait à sa guise, se polarise sur la géographie, honnit l'histoire, et trace sa route sans s'occuper des avis de quiconque.

VOIR PAGE A 10: TABARLY

Les anglophones votent dans le chaos

MARIE-CLAUDE DUCAS
 PAULE DES RIVIÈRES
 LE DEVOIR

Alors que les francophones ont fait peu de cas des élections scolaires, à Montréal hier, les anglophones, eux, ont voté massivement. Et ils l'ont fait dans un climat de désorganisation totale.

Dans les bureaux de vote de la Commission scolaire English Montréal, qui couvre le centre et l'est de l'île, les files d'attente se sont étirées toute la journée, et à de multiples endroits, le chaos régnait. À l'école Coronation, rue Van Horne dans le quartier Côte-des-Neiges, Richard Mady, le responsable, s'efforçait tant bien que mal de renseigner les électeurs qui s'adressaient à lui dans diverses langues. «Nous avons passé la journée à avoir des problèmes!», disait-il en début d'après-midi. Les gens ont attendu longtemps, certains n'ont pas pu voter, et beaucoup étaient très frustrés.»

«Nous avons passé la journée à avoir des problèmes! Les gens ont attendu longtemps, certains n'ont pas pu voter, et beaucoup étaient très frustrés.»

Horrmis le fait que les anglophones ont participé dans une proportion jusqu'ici jamais vue, le processus d'inscription, pour ceux-ci, était en outre plus compliqué. Tous ceux qui n'avaient pas d'enfants inscrits à une école anglaise étaient inscrits d'office pour voter aux commissions scolaires francophones. Pour changer, il fallait retourner un coupon, ou se présenter à un bureau de révision. Vendredi dernier, face aux protestations de la communauté anglophone, le législateur a amendé la loi électorale, et permis à tous ceux qui étaient inscrits sur la liste électorale de voter dans la commission scolaire de leur choix, sur demande au bureau de vote même. Mais le processus a occasionné de sérieux délais. «C'est le bordel!», disait Eri Meroz, un des candidats, présent au bureau de l'école Coronation. «Je suis sûr que 1000 personnes sont parties sans voter», renchérissait son rival, James Kormida. Les deux candidats, présents en principe pour observer, ont parfois prêté main-forte pour aider à diriger les électeurs.

À l'école Willingdon, au cœur de Notre-Dame-de-Grâce, les électeurs faisaient la queue jusque dehors, au début de l'après-midi, abrités sous leurs parapluies. Certains s'étaient donnés beaucoup de mal pour être sûrs de voter.

VOIR PAGE A 10: CHAOS

HORS-JEU

Du sang neuf

C'était jour de grandes entrées et rentrées, hier, à la Coupe du monde de football. Déjà, vendredi, on avait assisté au retour de l'enfant prodige sud-africain, banni de la scène internationale de 1964 à 1992 pour cause d'apartheid et, des six sélections en lice ce dimanche, seule l'Argentine faisait partie des clients habituels de la phase finale. Peut-être est-ce l'illustration de ce que le foot mondial s'ouvre réellement — un cliché à la mode, avec son corollaire qui veut que la compétition soit la plus serrée jamais vue —, mais peut-être bien n'est-ce que l'effet du hasard, ce vieux renard.

Il y a d'abord eu le Japon, surprenant de ténacité et de vivacité contre les Argentins, qualifié pour la première fois et qui, hôte avec la Corée du Sud du Mondial 2002, a ainsi évité d'être le premier pays organisateur à n'avoir jamais participé à une phase finale précédente.

On a aussi vu la Yougoslavie, empêchée de prendre part aux qualifications de la Coupe 1994 pour cause de guerre et d'embargo des Nations unies. Son capitaine Dragan Stojkovic, qui s'était vigoureusement insurgé contre la suspension au nom de la séparation du sport et de la politique, est le seul rescapé de la formation yougoslave unifiée de 1990.

On a eu droit à l'Iran, dont la dernière participation remontait à 1978, un an avant la révolution islamique qui devait faire du football, une importation de l'Occident corrompu, une discipline suspecte. Mais le sport est infini-



Jean Dion

VOIR PAGE A 10: MONDIAL



• LES ACTUALITÉS •

Cadieux ne «se souvient pas» du bureau de change de la GRC

Ottawa (PC) — La Gendarmerie royale du Canada a exploité un bureau de change clandestin à Montréal pendant cinq mois, en 1990, avant d'obtenir l'autorisation requise du Solliciteur général du Canada, indiquent des documents secrets qu'a obtenus le quotidien *Ottawa Citizen*.

Et une fois l'autorisation obtenue, il semble que la GRC n'a jamais informé le ministre de l'époque, le conservateur Pierre Cadieux, de l'envergure réelle de cette opération clandestine, rapportait hier le journal.

Dans le cadre de leurs opérations à Montréal, les agents ont changé des devises canadiennes en argent américain pour de présumés trafiquants de drogue, ces transactions facilitant l'importation des stupéfiants.

Lors d'une entrevue, M. Cadieux a refusé de commenter les événements ou de dire ce qu'il savait de l'opération clandestine de la GRC lorsqu'il était Solliciteur général. «*Je ne me souviens pas*», a dit M. Cadieux, qui est devenu plus tard ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur.

La Loi sur l'administration financière stipule que la GRC doit obtenir une autorisation écrite du solliciteur général avant de mettre sur pied une société

clandestine à des fins d'enquête. Cette autorisation évite à l'entreprise de devoir préparer des rapports financiers détaillés sur ses activités.

Le Centre international des devises de Montréal inc. fut incorporé le 17 août 1990 par un avocat travaillant pour le compte de la GRC. L'entreprise entreprit ses opérations en septembre 1990.

Selon les documents obtenus, le ministre Cadieux n'autorisa la création de la société clandestine qu'en janvier 1991. La GRC avait alors déjà changé des centaines de milliers de dollars qui avaient aidé des criminels à importer de la cocaïne au pays. L'entente secrète prévoyait également que la GRC se porterait garante de toutes les pertes qui pourraient être subies par le bureau de Montréal.

Le *Citizen* avait rapporté auparavant qu'en raison d'un manque de ressources, l'opération de Montréal n'a pas réussi à faire le compte de tous les trafiquants et drogues illicités impliqués. La GRC a arrêté des criminels et récupéré 16,5 millions de dollars en argent blanchi, mais une somme de 125 millions en argent de drogue connu et présumément échangé au bureau de Montréal a disparu.

Poursuite «pour négligence»

Washington (AFP) — Les parents d'une adolescente de 16 ans de Lincoln (Nebraska) ont décidé de poursuivre en justice «pour négligence» la mère du petit ami de leur fille tombée enceinte, rapportait hier le *Washington Post*.

«*Nous avons essayé de ne pas faire de bruit*», a déclaré Doug Detmer, le père de Leanne, un employé d'usine âgé de 38 ans qui réclame également 11 372 dollars de dommages et intérêts, soit le coût de l'avortement qui a été pratiqué sur sa fille l'année dernière et du traitement antidépresseur qu'elle avait par la suite dû suivre. Les Detmer pensent, après qu'un juge du district de Lancaster ait accepté de se saisir de l'affaire, que ce cas pourrait faire jurisprudence aux États-Unis. Il s'agirait

probablement du premier du genre, selon des juristes cités par le journal. Les Detmer estiment que, alors qu'ils ne savaient rien des rapports sexuels de leur fille Leanne, Dawn Bixler, la mère du petit ami également âgé de 16 ans, était parfaitement au courant.

Mme Bixler et son fils, Dallas Mills, avaient accepté de partager les coûts — ceux de l'avortement et du traitement antidépresseur — avant de changer d'avis, selon les parents de Leanne. Le juge, Jeffrey Cheuvront, a affirmé qu'il s'agissait pour lui de décider si Mme Bixler avait agi «comme une personne raisonnablement prudente l'aurait fait en pareilles circonstances», toujours selon le journal.

LES ÉLECTIONS SCOLAIRES

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Circonscription électorale	1	2	3	4	5	6
Bolger-Richard, Jo-Anne	1052					
Hernandez, Juan José	572					
*Pichette, Nicole		Acclamation				
*Benoît-Gougeon, Madeleine	448					
*Gennaoui, Fayeze	706					
*Lamarche-Venne, Diane		Acclamation				
Kerimian, Taki		Acclamation				

Circonscription électorale	7	8	9	10	11	12
Arsenault, Michel	427					
*Bérubé, Ghislaine	535					
*Côté, Claude	441					
*Coulombe, Mario	397					
*d'Andrieu, Claude	566					
*Martineau, Claire	599					
Arella, Pietro	100					
*Bonnicci, Marie-Thérèse	496					
Royer, Michel	247					

Circonscription électorale	13	14	15	16	17	18
Bourdeau, Normand	714					
*Ménard, Jean-Claude	1041					
*Ménard, Michel	1074					
Bliton, Ralph	99					
Marier, Jean	73					
Tétrault, Suzanne	438					
Gagné-Lalonde, Sonia	700					
Rifai, Nabil	42					
Weatherley, Mark Francis	113					

Circonscription électorale	19	20	21	22	23	24
Gingras, Josée-Claire	256					
Hartropp, Simon	78					
*Mongeau, Jacques		Acclamation				

Circonscription électorale	25	26	27	28	29	30
Ben Kirane, Mostafa	79					
*Dominguez, Roger	685					
Tsanoussas, Georges	151					
Vaillancourt, Guillaume	1110					
*George, Kenneth	1986					
Sauvé, Michel	732					

Circonscription électorale	31	32	33	34	35	36
*De Courcy, Diane	1687					
Robert, Paul	1176					
Jean Mary, Joanest	723					
Pelletier, Jacques	928					

Circonscription électorale	37	38	39	40	41	42
Ben Kirane, Mostafa	79					
*Dominguez, Roger	685					
Tsanoussas, Georges	151					
Vaillancourt, Guillaume	1110					

Circonscription électorale	43	44	45	46	47	48
*d'Opéra, Adeline	641					
Paquette, Yves	588					
Deschênes, Stéphane	1613					
Desroches-Larose, Lise	1220					

Circonscription électorale	49	50	51	52	53	54
Albert, Jean-Claude	49					
Provost, Colette	1198					
*Trotier, Jean	1159					
Faust, Lyn	1483					
*Tassile, Linda	1270					

Circonscription électorale	55	56	57	58	59	60
*Bessette, Benoît	1811					

Circonscription électorale	61	62	63	64	65	66
Ben Kirane, Mostafa	79					
*Dominguez, Roger	685					
Tsanoussas, Georges	151					
Vaillancourt, Guillaume	1110					

Circonscription électorale	67	68	69	70	71	72
*George, Kenneth	1986					
Sauvé, Michel	732					

Circonscription électorale	73	74	75	76	77	78
*d'Opéra, Adeline	641					
Paquette, Yves	588					
Deschênes, Stéphane	1613					
Desroches-Larose, Lise	1220					

Circonscription électorale	79	80	81	82	83	84
Albert, Jean-Claude	49					
Provost, Colette	1198					
*Trotier, Jean	1159					
Faust, Lyn	1483					
*Tassile, Linda	1270					

Circonscription électorale	85	86	87	88	89	90
*Bessette, Benoît	1811					

Circonscription électorale	91	92	93	94	95	96
Ben Kirane, Mostafa	79					
*Dominguez, Roger	685					
Tsanoussas, Georges	151					
Vaillancourt, Guillaume	1110					

Circonscription électorale	97	98	99	100	101	102
*George, Kenneth	1986					
Sauvé, Michel	732					

Circonscription électorale	103	104	105	106	107	108
*d'Opéra, Adeline	641					
Paquette, Yves	588					
Deschênes, Stéphane	1613					
Desroches-Larose, Lise	1220					

Circonscription électorale	109	110	111	112	113	114
Albert, Jean-Claude	49					
Provost, Colette	1198					
*Trotier, Jean	1159					
Faust, Lyn	1483					
*Tassile, Linda	1270					

Circonscription électorale	115	116	117	118	119	120
*Bessette, Benoît	1811					

Circonscription électorale	121	122	123	124	125	126
Ben Kirane, Mostafa	79					
*Dominguez, Roger	685					
Tsanoussas, Georges	151					
Vaillancourt, Guillaume	1110					

Circonscription électorale	127	128	129	130	131	132
*George, Kenneth	1986					
Sauvé, Michel	732					

Circonscription électorale	133	134	135	136	137	138
*d'Opéra, Adeline	641					
Paquette, Yves	588					
Deschênes, Stéphane	1613					
Desroches-Larose, Lise	1220					

Circonscription électorale	139	140	141	142	143	144
Albert, Jean-Claude	49					
Provost, Colette	1198					
*Trotier, Jean	1159					
Faust, Lyn	1483					
*Tassile, Linda	1270					

Circonscription électorale	145	146	147	148	149	150
*Bessette, Benoît	1811					

Circonscription électorale	151	152	153	154	155	156
Ben Kirane, Mostafa	79					
*Dominguez, Roger	685					
Tsanoussas, Georges	151					
Vaillancourt, Guillaume	1110					

Circonscription électorale	157	158	159	160	161	162
*George, Kenneth	1986					
Sauvé, Michel	732					

Circonscription électorale	163	164	165	166	167	168
*d'Opéra, Adeline	641					
Paquette, Yves	588					
Deschênes, Stéphane	1613					
Desroches-Larose, Lise	1220					

Circonscription électorale	169	170	171	172	173	174
Albert, Jean-Claude	49					
Provost, Colette	1198					
*Trotier, Jean	1159					
Faust, Lyn	1483					
*Tassile, Linda	1270					

Circonscription électorale	175	176	177	178	179	180
*Bessette, Benoît	1811					

Circonscription électorale 7

Gauthier, Diane	453
Sicondolfo, Sandy (ERS)	187

Circonscription électorale 8

Andreoni, Gabriella (ERS)	349
Arcresi, Vincent	545

Circonscription électorale 9

*Barberini, Fernando	303
Caron, Joyce (ERS)	148

Circonscription électorale 10

Marcolini, Rodolphe (RSC)	210
Moschella, Diana	413

Circonscription électorale 11

Martin, Raymond	41
Pacetti, Massimo	361
Provencher, Camille	214

Circonscription électorale 12

Galati, Vincenzo	403
Lombardo, Carlo (ERS)	247

Circonscription électorale 13

Bissonnette, Éline	213
Mucci, Maria (ERS)	231
Renaud, Daniel (RSMN)	274

Circonscription électorale 14

Abraham, Jimmy	29
Marabella, Guiseppina (RSMN)	171
Poirras, Odette (ERS)	92
Tanguay, Suzanne	149

Circonscription électorale 15

Brousseau, Jean-Paul (RSMN)	178
Coichy, Heurick Ricot	47
*Poupard, Ronald (ERS)	89

